



**ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D’OUVERTURE**

Lundi et jeudi

15 h 00 à 18 h 00

Mardi, mercredi

09 h 00 à 11 h 00

Vendredi

FERME

## FERMETURE ESTIVALE

L’administration communale sera fermée du

**lundi 15 juillet 2024 au dimanche 11 août 2024**  
**!!! (jeudi 15 août → FERME, Assomption) !!!**

Merci de laisser un message sur le répondeur de la commune au 032 466 14 70 ou sur l’adresse électronique [administration@basse-allaine.ch](mailto:administration@basse-allaine.ch) qui sera relevée régulièrement.

Bonnes vacances à tous et au plaisir de vous retrouver.

\*\*\*\*\*

## Utilisation des Robidog - Elimination des crottes de chiens

Les Robidog sur les chemins communaux sont destinés à l’usage standard et général des personnes en balade. Les crottes ramassées sur le domaine privé par les propriétaires, doivent être déposés dans les sacs à ordures ménagères, estampillés SIDP ou sur un compost. Plusieurs propriétaires de chiens ont été vus déverser des contenants de déjections de leur (s) chien (s) dans les Robidog.

Ils sont priés de ne plus procéder ainsi et de **prévoir l’élimination dans leur compost ou dans un sac SIDP**.

Les déjections des animaux de compagnie sont considérées comme des « déchets putrescibles » elles peuvent donc être éliminées avec les ordures ménagères ou dans un compost.

Le service de la voirie fait le tour des Robidog installés sur le territoire communal un lundi sur deux. Ils sont vidés, des sacs sont remis à disposition en cas de besoin.

A noter également que les Robidog ne sont pas des poubelles à déchets. Souvent, elles sont remplies de canettes en aluminium, de papiers, d’emballages de toutes sortes.

Nous demandons à nos citoyens d’informer l’administration en cas d’incivilités de tout genre. Les informations reçues resteront anonymes.

La pose de ces poubelles à chien n’est pas obligatoire, c’est un service. Si ce dernier devait devenir un problème, la commune se verrait dans l’obligation de les supprimer.

Au nom du Conseil communal